



Litige crédit immobilier

Par **agacee31**, le **11/02/2016** à **11:28**

j'ai contracté auprès de ma banque en 2015 (offre de prêt éditée en octobre) un crédit immobilier à taux fixe, comportant 2 lignes de crédit:

-l'une de 115000 euros, pour le paiement du terrain, débloable sans différé

-l'autre de 165000 euros, destinés à la construction, débloable au fur et à mesure de la progression des travaux, avec un différé de 1 an maximum

A l'obtention du crédit et émission d'offre de prêt, la banque n'a débloqué que 55000 euros sur les 115000 euros, pour remboursement du prix du terrain que j'avais déjà versé au notaire en juin, l'émission de

prêt tardant, et en empruntant à une connaissance avec reconnaissance de dette, et ma banque m'ayant confirmé par écrit qu'elle procèderai au remboursement sur mon compte des 115000 euros versés au notaire; ce versement partiel a été justifié par ma banque au motif que la banque avait fait un montage pour que je puisse obtenir mon crédit en incluant un apport de 60000 euros que j'étais censée faire. Or je n'ai jamais émis le souhait de faire un apport, cela n'a jamais été discuté avec ma banquière en amont.

2ème point litigieux: j'ai bien un échéancier de remboursement où figurent les mensualités et les intérêts, pour chaque ligne de crédit.

Or cet échéancier n'est pas respecté:

la banque a décidé d'inverser l'ordre de déblocage des lignes de crédit, en me disant avoir débloqué les 55000 euros destinés au terrain, non pas sur la ligne des 115000 euros prévus initialement dans le contrat,

mais sur la ligne des 165000 euros, et sans m'en avoir avertie au préalable, ni demandé mon accord

Ils me demandent maintenant de leur adresser un courrier leur donnant autorisation de rendre la ligne des 115000 euros débloable avec différé, donc avec intérêts supplémentaires, alors que celle-ci était bien destinée au terrain et débloable en 1 seule fois, comme le stipule les mails de réponse de ma banquière que j'ai conservés, et l'offre de prêt elle-même

La banque persiste à ne pas vouloir me verser les 60000 euros manquants en prétendant un apport personnel que je n'ai jamais décidé de réaliser, j'aurais sinon emprunté bien moins. Mes échanges par mail et téléphone avec ma banquière ne débouchent pas sur une solution et je me retrouve dans l'impossibilité de faire respecter le contrat, mes droits, les conditions inscrites dans mon offre de prêt, de rembourser ma connaissance et purger ma dette sur honneur contractée.

Quels recours ai-je?

merci

Bien cordialement

Par **miyako**, le **12/02/2016** à **16:58**

bonjour,

La banque doit avoir un médiateur,il faut vous adresser à lui ,c'est lui qui devrait régler le litige;

Amicalement vôtre

suji KENZO